



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Paris, le jeudi 19 février 2026



Sous embargo jusqu'au mardi 24 février

Le CTIFL et l'IFV signent une convention de partenariat stratégique au SIA 2026

Le Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes (CTIFL) et l'Institut Français de la Vigne et du Vin (IFV) officialiseront la signature d'une convention de partenariat le 24 février 2026 à 17h00, au Salon International de l'Agriculture, Pavillon des Vins (Hall 4, Allée C, Stand 073).

La convention sera signée par **Jean-Hugues Belland, Président du CTIFL**, et **Bernard Angelras, Président de l'IFV**, marquant une nouvelle étape dans la coopération entre les deux instituts techniques agricoles.

Un rapprochement structurant face aux mutations des filières

Cette signature s'inscrit dans un contexte de profondes mutations agricoles. **Les filières viticole et fruitière partagent aujourd'hui des défis stratégiques communs** : gestion durable de l'eau, protection intégrée des cultures, maîtrise des ravageurs (cicadelle, drosophiles, acariens, cochenilles, thrips), adaptation variétale, adaptation aux marchés et aux consommateurs et renforcement de la souveraineté des productions françaises.

À titre d'illustration de la collaboration à venir, les projets déjà engagés sur le raisin de table constituent un levier majeur de diversification en réponse à la filière viticole sur les opportunités de développement des nouveaux produits.

Fortes d'un socle de coopération existant (notamment au sein de l'UMT EcoTech de Montpellier dédiée à la pulvérisation de précision et à l'innovation en agroéquipement) **les deux instituts ont souhaité formaliser et structurer leur collaboration pour en renforcer la lisibilité, la cohérence et l'impact opérationnel.**

Cette coopération prendra notamment la forme de :

- projets conjoints de recherche, d'expérimentation et d'innovation ;
- mutualisation de plateformes et dispositifs d'essais ;
- échanges d'expertises et de données ;
- production de références technico-économiques ;
- actions communes de diffusion, formation et valorisation auprès des professionnels.

Quatre axes prioritaires de collaboration

La convention s'articule autour de quatre axes stratégiques :

- Le **renforcement de la recherche et de l'innovation sur les cultures pérennes** ;
- Le **développement du raisin de table** et la **diversification arboricole** ;
- La **protection intégrée des cultures** ;
- La **valorisation et la communication commune sur les résultats.**

Une gouvernance dédiée et opérationnelle

Un comité de pilotage sera mis en place dès la première année d'application de la convention. Composé de représentants des deux instituts.

Il aura pour mission de : définir et actualiser la feuille de route ; prioriser les projets ; suivre les travaux engagés ; évaluer les résultats et proposer les évolutions nécessaires.

Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes

CTI des articles L.521-1 et suivants du code de la recherche créé par arrêté du 24/09/1952

Siège social: 97, boulevard Pereire – 75017 PARIS CCP Paris 20041-00001-0999356 M 020-12 APE: 7219Z - Siren : 775 675 796 –

N° formation: 11 75 02 141 75 – N° TVA: FR 19 775 675 796



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Paris, le jeudi 19 février 2026



Sous embargo jusqu'au mardi 24 février

Des expertises complémentaires au service de la transition

Membres du réseau des Instituts Techniques Agricoles (ITA), le CTIFL et l'IFV disposent d'expertises reconnues et complémentaires :

- **Le CTIFL** : production fruitière et légumière, gestion de l'eau, qualité et post-récolte, économie et valorisation des productions.
- **L'IFV** : adaptation au changement climatique, génétique et innovation variétale, protection durable, évaluation environnementale et bilan carbone et animation d'un réseau territorial d'expérimentation.

En structurant leur coopération, **les deux instituts renforcent leur capacité à accompagner durablement les producteurs dans leurs transitions techniques, économiques et environnementales et à accélérer le transfert de l'innovation** auprès des deux filières.



"L'innovation doit être au cœur de l'évolution des métiers. En construisant ce partenariat, nous associons nos complémentarités pour la rentabilité et la diversification des exploitations, un avenir désirable pour la jeune génération et un aménagement durable des territoires."

Bernard Angelras, Président de l'IFV

"Nous structurons aujourd'hui une coopération ambitieuse pour accélérer la transition des filières. En mutualisant nos expertises, nous renforçons notre capacité à produire des solutions concrètes, directement utiles aux acteurs de nos filières."

Jean-Hugues Belland, Président du CTIFL



Contacts presse

- **Marion Ivaldi**, directrice de la communication de l'IFV
e-mail : marion.ivaldi@vignevin.com - **tel.** : 06 73 97 54 36
- **Jean-Marc Goachet**, directeur communication, marketing et impact du CTIFL
e-mail : jean-marc.goachet@ctifl.fr - **tel.** : 06 61 77 87 75

À noter dans l'agenda du SIA 2026

Dans le prolongement de la signature de la convention, une prise de parole commune des directions des deux instituts aura lieu le **jeudi 26 février 2026 à 9h00 sur le stand de l'Acta** (Hall 5.2, Allée B, Stand 045).

Les expertises croisées de la diversification, illustration du nouveau partenariat entre l'IFV et le CTIFL

Delphine Tailliez, Directrice générale déléguée du CTIFL, **Christophe Riou**, Directeur général de l'IFV, et **Mehdi Siné**, Directeur général de l'ACTA, interviendront autour des enjeux de diversification des productions dans un contexte économique et climatique en mutation.



Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes

CTI des articles L.521-1 et suivants du code de la recherche créé par arrêté du 24/09/1952

Siège social: 97, boulevard Pereire - 75017 PARIS CCP Paris 20041-00001-0999356 M 020-12 APE: 7219Z - Siren : 775 675 796 -

N° formation: 11 75 02 141 75 - N° TVA: FR 19 775 675 796